

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent soixante-seizième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 28 octobre 2024 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 2 DÉCEMBRE 2024

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X (À partir de 16 h 39)		KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X	
BOURGET, Marie-Josée Chargée de cours		X*	LABERGE, Murielle Rectrice	X	
DUBÉ-BÉDARD, Thaïs Membre socio-économique	X		LAKHSSASSI, Ahmed Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X (À partir de 16 h 34)	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		MATHIEU, Alexandre Représentant des collègues	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		RICHARD, Diane Membre socio-économique	X	
ESSOUNGA, Simon Pierre Parfait Étudiant	X		Siège vacant (personne diplômée)	-	-
HATOUM, Sarah Étudiante		X	Siège vacant (personne professeure)	-	-
KAMAL, Najat Membre socio-économique et vice-présidente		X	Siège vacant (socio-économique)	-	-
Personne convoquée	Présente	Absente	Personnes invitées		
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X (À partir de 17 h 03)		MAHÉ, Jean-François Directeur de projet, STO	X Point 4.5	
-	-	-	MCNEELY, Stéphanie Directrice infrastructure de surface, STO	X Point 4.5	
-	-	-	Personne invitée	X Point 8	
Personnes observatrices	Présente	Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
BÉLAND, Catherine Chargée de cours – observatrice substitut de Marie-Josée Bourget		X*	RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO	X (De 16 h 36 à 18 h 17)	
LEUREBOURG, Rodney Spécialiste en sc. de l'éducation et conseiller pédagogique Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire	X (Jusqu'à 18 h 17)		-	-	-
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 31.

1.- Adoption de l'ordre du jour

La rectrice informe les personnes présentes que les observateurs, soit messieurs Rodney Leurebourg et André Régimbald, devront quitter la séance lors du traitement du point 8.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

Monsieur Ahmed Lakhssassi se joint à la séance (16 h 34).

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

3.- Sur consentement des membres

3.1 Procès-verbal :

3.1.1 Quatre cent soixante-quinzième réunion (23 septembre 2024)

3.1.1.1 Adoption

3.1.1.2 Affaires en découlant

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :

3.2.1 Quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion du comité exécutif (26 août 2024)

Affaires administratives et financières

3.3 Octroi d'un contrat de déneigement des stationnements, des trottoirs et des entrées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que des résidences

Nominations

3.4 Nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche

3.5 Nomination de la personne représentante de l'UQO au conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des petits

Affaires courantes

4- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Information du président

4.2 Information de la rectrice

4.3 Projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*

4.4 Projet de modification du *Règlement des études de cycles supérieurs*

4.5 Présentation du projet de Tramway de la STO

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Migration de l'infrastructure des serveurs en infonuagique

5.2 Modifications au plan des effectifs pour l'année 2024-2025

5.3 Modifications au *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais*

6.- Affaires académiques

6.1 Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences infirmières

7.- Période d'information et questions

- 8.- Relation de travail (**À huis clos**)
- 9.- Prochaine réunion (lundi 2 décembre 2024)
- 10.- Clôture de la séance

2.- **Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3.- **Sur consentement des membres**

3.1 **Procès-verbal :**

3.1.1 **Quatre cent soixante-quinzième réunion (23 septembre 2024)**

3.1.1.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent soixante-quinzième réunion (23 septembre 2024), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 **Affaires en découlant**

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent soixante-quinzième réunion (23 septembre 2024), les suites régulières ont été données.

3.2 **Entérinement des décisions du comité exécutif :**

3.2.1 **Quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion du comité exécutif (26 août 2024)**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion du comité exécutif (26 août 2024) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

Affaires administratives et financières

3.3 **Octroi d'un contrat de déneigement des stationnements, des trottoirs et des entrées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que des résidences**

L'UQO désire s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour effectuer le déneigement des parcs de stationnement, trottoirs et entrées des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que des résidences.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé le 5 septembre 2024, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises établies en Outaouais le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 1^{er} octobre 2024. Deux entreprises ont déposé des soumissions conformes au devis. L'étude des soumissions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La durée initiale du contrat est du 1^{er} novembre 2024 au 15 mai 2025. Le contrat pourra être renouvelé à deux reprises, soit du 15 octobre 2025 au 15 mai 2026 et du 15 octobre 2026 au 15 mai 2027. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Déneigement Techni-Snow inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 476-CA-7382 concernant l'octroi d'un contrat de déneigement des stationnements, des trottoirs et des entrées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que des résidences; laquelle est jointe en appendice.

Nominations

3.4 Nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche

Conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche, incombe au conseil d'administration.

Le CER est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

- Entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CER, dont au moins 80 % sont des professeurs de l'Université;
 - André Durivage, président du CER, professeur au Département des sciences administratives (01.10.2023 – 30.09.2026)
 - Geneviève Forest, vice-présidente, professeure au Département de psychologie et psychoéducation (14.06.2022 – 13.06.2025)
 - Anna Margulis, professeure au Département des sciences administratives (19.03.2024 – 18.03.2027)
 - Geneviève Piché, professeure au Département de psychologie et psychoéducation (19.03.2024 – 18.03.2027)
 - Karine St-Denis, professeure au Département de travail social (18.06.2024 - 17.06.2027)
 - Jérôme St-Amand, professeur au Département de l'éducation (18.06.2024 - 17.06.2027)
- Une personne versée en éthique;
 - Guillaume Paré (05.12.2023 – 04.12.2026)
 - Louis Perron (05.12.2023 – 04.12.2026) (membre substitut)
 - Sébastien Landry (24.09.2024 – 23.09.2027) (membre substitut)
- Une personne possédant une expertise juridique;
 - Me Marc-André Bain (13.06.2023 – 12.06-2026)
 - Me Alexandra Roy (13.06.2023 – 12.06-2026) (membre substitut)
 - Me Nicholas D'Aoust (13.06.2023 – 12.06-2026) (membre substitut)
- Entre une (1) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
 - Louise Martin (13.06.2023 - 12.06.2026)
 - Audrey-Anne Tully de Cotret (27-09-2022 – 26-09-2025)
- D'une (1) à deux (2) personnes étudiantes inscrites à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université;
 - Audrey Bujold (19.03.2024 – 18.03.2025)

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception des membres étudiants dont le mandat est d'une (1) année.

Le Secrétariat général a reçu un (1) formulaire de mise en candidature d'une professeure manifestant son intérêt à faire partie du comité d'éthique de la recherche.

Après examen de la candidature reçue, le CER convient de recommander la nomination de cette personne au conseil d'administration. Ce dernier est donc invité, sur la base de cette recommandation, à procéder à sa nomination.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 476-CA-7383 concernant la nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche (**Chantal Verdon**); laquelle est jointe en appendice.

3.5 Nomination de la personne représentante de l'UQO au conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des petits

Le Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des Petits détient un bail emphytéotique avec l'UQO jusqu'au 31 mai 2051. Une résolution adoptée par le CA du CPE réserve un siège d'administrateur à l'UQO à son conseil d'administration.

Le 5 décembre 2022, le conseil d'administration nommait madame Annick Garneau, agente de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances comme représentante de l'UQO au conseil d'administration du CPE l'Univers des Petits, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 5 décembre 2022 et se terminant le 4 décembre 2024.

Madame Garneau ne souhaitant pas solliciter un deuxième mandat, le conseil d'administration est invité à désigner une nouvelle personne pour représenter l'UQO au sein du conseil d'administration du CPE l'Univers des Petits. La personne recommandée est madame Stéphanie Turgeon, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie, pour un mandat de deux (2) ans débutant le 5 décembre 2024 et se terminant le 4 décembre 2026.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 476-CA-7384 concernant la nomination de la personne représentante de l'UQO au conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) l'Univers des petits (**Stéphanie Turgeon**); laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

4.- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Information du président

Le président informe les membres qu'au cours des dernières semaines, le comité de sélection formé dans le cadre du renouvellement de mandat de la rectrice de l'Université a mis en branle le processus à cet effet, lequel se déroule selon le calendrier établi.

Monsieur André Régimbald se joint à la séance (16 h 36). La rectrice l'informe qu'à titre d'observateur, il sera invité à quitter la séance lors du traitement du point 8.

4.2 Information de la rectrice

La rectrice souligne la grande effervescence des dernières semaines et le nombre important d'entrevues qu'elle a données. Elle porte notamment à l'attention du conseil les nouvelles suivantes :

- Un nouveau doctorat en sciences infirmières accessible entièrement à distance sera offert à l'UQO à compter de l'automne 2025. Ce programme est issu d'un partenariat dans le domaine de la santé entre l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et l'UQO. Ce programme, qui s'adresse aux titulaires d'une maîtrise en sciences infirmières, vise à former des personnes hautement qualifiées qui contribueront à l'amélioration continue de la pratique infirmière en région. L'expertise complémentaire des professeures et des professeurs des quatre universités partenaires sera mise à contribution pour offrir des activités pédagogiques et d'encadrement en recherche couvrant un large spectre disciplinaire.

Monsieur Vincent Beauséjour se joint à la séance (16 h 39).

- La rectrice, par voie de communiqué de presse, a exprimé de vives

inquiétudes face à l'adoption du projet de loi 74 tel que présenté par le Gouvernement du Québec et qui vise à réduire le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux selon des critères comme la région, le cycle d'études ou le type d'établissement. Elle a souligné l'importance d'allouer une enveloppe budgétaire spécifique au statut particulier attribué à l'Outaouais pour la culture et l'enseignement supérieur. Ce montant est essentiel au développement des programmes. Elle indique que l'UQ a convoqué les constituantes à une rencontre à ce sujet le 5 novembre prochain et l'UQO y sera bien représentée. Un mémoire sera par la suite déposé.

- La direction de l'Université a été informée par l'Alliance Queer UQO que des messages à caractère haineux, homophobe et transphobe avaient récemment été affichés à divers endroits sur les campus. Des mesures ont rapidement été prises et dans un message transmis à la communauté universitaire, la rectrice, appuyée par les personnes dirigeantes des associations (l'Alliance Queer UQO et l'AGE-UQO) ont condamné fermement ces actes. L'UQO a également signalé la situation aux autorités policières concernées et renforcé la surveillance sur les campus afin d'assurer un campus inclusif, et un environnement sécuritaire et respectueux. La rectrice fait savoir qu'une campagne de sensibilisation est en cours de préparation par l'équipe du Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite et sera mise en branle rapidement. Les politiques touchant ces aspects seront révisées et modifiées au besoin.
- L'initiative Partenariat Climat Outaouais (PCO) a été lancée le 28 octobre dernier et sera co-présidé par la rectrice et madame Josée Lusignan, présidente de l'entreprise Good4Global et de l'organisme pancanadien Cercle d'envol. Le PCO s'appuie sur la mobilisation de leaders de divers secteurs, notamment la communauté d'affaires, pour travailler de concert avec la Ville de Gatineau et la région de l'Outaouais dans le but d'accélérer la transition climatique en Outaouais. La communauté Kitigan Zibi Anishinàbe fournira également un soutien à l'initiative.
- Enfin, elle informe les membres qu'elle tracera le bilan des avancées du plan stratégique lors de la réunion du conseil du 2 décembre prochain.

4.3 Projet de modification du Règlement des études de premier cycle

Des travaux sont en cours afin de réviser et d'harmoniser le *Règlement des études de premier cycle* et le *Règlement des études de cycles supérieurs*, lesquels devraient se terminer au cours de l'automne. Toutefois, certaines modifications au *Règlement des études de premier cycle* ont été jugées prioritaires, notamment :

- la modification des conditions d'admission sur la base des études universitaires et sur la base de l'expérience pour permettre plus de flexibilité dans l'analyse des demandes d'admission et s'arrimer avec les exigences des universités concurrentes;
- l'ajout d'un article concernant la fraude lors de l'admission;
- l'ajout d'un article concernant la fraude lors d'une demande de reconnaissance des acquis et des compétences.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 476-CA-7385 concernant le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*; laquelle est jointe en appendice.

4.4 Projet de modification du Règlement des études de cycles supérieurs

Des travaux sont en cours afin de réviser et d'harmoniser le *Règlement des études de premier cycle* et le *Règlement des études de cycles supérieurs*, lesquels devraient se terminer au cours de l'automne. Toutefois, certaines modifications au *Règlement des études de cycles supérieurs* ont été jugées prioritaires, notamment :

- l'ajout d'un article concernant la fraude lors d'une demande de reconnaissance des acquis et des compétences;
- le retrait de la mention d'inscription « en évaluation ».

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 476-CA-7386 concernant le projet de modification du *Règlement des études de cycles supérieurs*; laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Alain Godmair se joint à la séance (17 h 03).

4.5 Présentation du projet de Tramway de la STO

Madame Stéphanie McNeely, directrice infrastructure de surface (STO), et monsieur Jean-François Mahé, directeur de projet (STO), sont présents pour le traitement de ce point (17 h 05).

Monsieur Mahé et madame McNeely présentent le projet, lequel se veut un investissement pour l'avenir de la région. Il reliera l'ouest de Gatineau aux centres-villes de Gatineau et d'Ottawa, et s'arrimera aux grands axes de transport en commun existants. Il s'agit d'un système de transport collectif structurant, fiable et accessible, qui permettra de répondre aux besoins de déplacements des résidents de l'ouest de Gatineau pour les 30 à 50 prochaines années, dans un contexte de croissance de la population, de congestion des réseaux de transport et d'importance des échanges interprovinciaux.

Un tronçon commun reliant les deux axes (nord et sud) au centre-ville de Gatineau est notamment prévu et le tramway passera devant l'entrée principale de l'UQO (du côté de l'emprise ferroviaire existante), puis empruntera le boulevard Alexandre-Taché/Lucerne pour éviter les impacts sur l'environnement bâti et le patrimoine qu'engendrerait une insertion le long du boul. Alexandre-Taché. Les analyses sur le tracé se poursuivront et tiendront notamment compte de la future résidence étudiante de l'UQO et l'inclusion, si nécessaire, d'un passage piétonnier pour les usagers qui ne font pas partie de la communauté universitaire et qui devront traverser le campus.

La rectrice tient à souligner que le bureau de projet de la STO a proposé d'accueillir des stagiaires. Cela constituera un complément de formation fort intéressant pour les étudiantes et les étudiants. Elle remercie chaleureusement madame McNeely et monsieur Mahé pour la présentation et fait savoir qu'elle les contactera à nouveau pour qu'ils puissent effectuer une présentation dédiée aux cadres de l'Université.

Les deux personnes invitées quittent la séance (17 h 58).

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Migration de l'infrastructure des serveurs en infonuagique

L'Université possède plus de 160 serveurs dans ces 2 centres de données (AT-D et AT-F) répliqués en haute disponibilité afin de pouvoir héberger toutes les données et offrir un service disponible 24 h/7 avec un taux de 99.95 % de disponibilité. Cette infrastructure n'est plus supportée par le manufacturier d'origine Dell et le STI a dû souscrire à un contrat d'entretien tiers afin de remplacer les bris d'équipement. Dans les 24 derniers mois, c'est plus de 18 appels de service pour bris matériel qui ont été adressés alors que pendant les 6 premières années de vie de l'unité de stockage, c'est moins de 15 appels qui avaient été traités. De plus, le support tiers a de la difficulté à nous approvisionner lors des bris et il n'est pas rare que ça prenne plus de 5 jours avant d'avoir les composantes. C'est une situation qui est normale étant donné que Dell a cessé de produire des composantes pour le produit en 2020 et ne vend plus de composantes pour la solution depuis 2021.

Afin de planifier le remplacement des équipements, le STI, accompagné de la firme de consultation externe IT2GO, à procéder à un inventaire complet de tous les besoins et solutions disponible sur le marché. Il est prévu que la salle de serveurs du AT-D devra être reconstruite lors de l'agrandissement, que les systèmes en place sont tous à moderniser. Le gouvernement du Québec a demandé aux organismes publics de prioriser la migration en

solution infonuagique lorsque possible. Le STI recommande de passer en solution infonuagique afin d'héberger l'ensemble de ses données.

L'infrastructure de serveurs de l'UQO c'est :

- Deux salles de serveurs avec équipements à maintenir, climatiser et alimenter en électricité;
- De nombreux serveurs de fichiers connus comme le lecteur U et le lecteur P, utilisés par tout le personnel administratif, enseignant, étudiant et de recherche;
- Tous les sites web publics tels que uqo.ca, moodle.uqo.ca, le dossier étudiant ainsi que de nombreux sites de recherches ou de services;
- De nombreuses bases de données telles que le dossier étudiant (à l'exception de SAFIRH qui est à Québec);
- Tous les autres types de fichier, base de données et serveurs permettant au STI d'offrir un service à la communauté universitaire.

Au niveau de la sécurité et en lien avec nos obligations gouvernementales en matière de cybersécurité, l'infrastructure doit :

- Prioriser des solutions telles que l'infonuagique afin de nous aligner avec les recommandations gouvernementales;
- Permettre de mettre en place des systèmes de résilience face aux pannes et attaques informatiques. En plus de simplifier la capacité à relever les systèmes rapidement en cas d'incident;
- Au niveau des accès pour l'administration, l'authentification multifactorielle doit être mise en place pour sécuriser les accès aux différents services et serveurs de l'UQO;
- Les systèmes doivent être à jour et supportés par le manufacturier ou l'hébergeur des données.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 476-CA-7387 concernant la migration de l'infrastructure des serveurs en infonuagique; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Modifications au plan des effectifs pour l'année 2024-2025

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2024-2025 :

Au 29 octobre 2024 :

1. **Abolition** d'un (1) poste professionnel de conseillère ou conseiller d'orientation professionnelle (#P0024) aux Services aux étudiants à Gatineau;
2. **Création** d'un (1) poste professionnel de conseillère ou conseiller en emploi aux Services aux étudiants à Saint-Jérôme;
3. **Abolition** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'adjointe administrative ou d'adjoint administratif (#B0141) au Secrétariat général à Gatineau;
4. **Création** d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en technologies de l'information au Service des technologies de l'information à Gatineau;
5. **Création** d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration au Service des finances à Gatineau;
6. **Création** d'un (1) poste professionnel d'attachée ou d'attaché d'administration au Rectorat à Gatineau.

La rectrice apporte les précisions suivantes à l'égard notamment des points 4 et 6 :

- Point 4 : l'ajout de ce poste technique au STI est rendu nécessaire en raison de l'augmentation importante du nombre d'événements, lequel est passé de 79 en 2019 à plus de 600 en 2024.
- Point 6 : la personne occupant la fonction de directeur ou directrice de cabinet sera épaulée par un.e attaché.e d'administration qui pourra s'occuper des tâches relevant du domaine de l'administration, laissant ainsi le temps nécessaire à la direction pour le volet stratégique.

À titre informatif, une modification de titre d'emploi, qui ne vient pas modifier le plan des effectifs :

- Modification du titre d'emploi du poste de conseillère ou conseiller en prévention d'inconduite (#P0137) pour conseillère ou conseiller en prévention du harcèlement (titre non officiel) au Secrétariat général à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 476-CA-7388 concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2024-2025; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Modifications au Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais

Des modifications sont à apporter au *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais*, en l'occurrence :

- l'ajustement du montant de la pénalité en cas de non-paiement du solde exigible à la date indiquée à l'état de compte de la personne étudiante;
- l'ajout d'intérêts comme conséquence du non-paiement du solde exigible.

À l'été 2024, dans le cadre de l'amélioration continue des services de l'UQO, de nouveaux processus d'accueil et d'intégration administrative et financière ont été établis pour les personnes étudiantes, avec un accent particulier sur la gestion des inscriptions et des paiements. L'un des objectifs de cette initiative était de réduire les mauvaises créances en s'assurant que les personnes étudiantes s'acquittent de leurs frais à la date prévue.

Les travaux effectués, qui incluaient une analyse comparative de ce qui se fait dans les autres universités québécoises ainsi qu'une consultation de l'Association générale des étudiants (AGE-UQO), ont mené aux recommandations suivantes :

- faire passer le montant de la pénalité en cas de non-paiement du solde exigible de 50 \$ (2 x 25 \$) à 60 \$;
- ajouter des intérêts en cas de non-paiement du solde exigible correspondant au taux préférentiel + 1 %, pour les soldes de 500 \$ et plus seulement.

Il est prévu que ces modifications entrent en vigueur à compter du trimestre d'hiver 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 476-CA-7389 concernant les modifications au *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais*; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires académiques

6.1 Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences infirmières

À la suite à l'affichage d'un poste de professeur.e suppléant.e dans le secteur disciplinaire « Intervention infirmière », le Département des sciences infirmières a procédé à

la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Anne Joelle Schweitzer à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 476-CA-7390 concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences infirmières (**Anne Joelle Schweitzer**); laquelle est jointe en appendice.

7.- Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

8.- Relation de travail (À huis clos)

Les observateurs, messieurs Rodney Leurebourg et André Régimbald, quittent la séance (18 h 17).

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 476-CA-7391, laquelle est confidentielle.

9.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 2 décembre 2024 à 16 h 30.

10.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 11.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale